



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 42

Question orale n° 503

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'aménagement de la RN 42 dans le Pas-de-Calais. Les travaux d'aménagements, à hauteur de Surques et d'Escoeuilles, doivent en effet encore être réalisés. Leur nécessité n'est plus à démontrer, étant donnés les nombreux accidents mortels qui se sont déroulés ces dernières années. Pourtant, tous les moyens ont été mis en oeuvre pour renforcer la sécurité, notamment par la mise en place d'une signalisation renforcée et l'installation de glissières de sécurité. Force est de constater que cela ne suffit pas pour éviter les accidents dramatiques. La mise à deux fois deux voies sur ce tronçon améliorerait sensiblement la sécurité des usagers. De même qu'elle permettrait d'achever la réalisation du barreau autoroutier A 260 qui relie A 16 et A 26. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les travaux d'aménagement de la RN 42, pour lesquels les études ont été conduites il y a plusieurs années, vont enfin être entrepris.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 42 DANS LE PAS-DE-CALAIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Leroy, pour exposer sa question, n° 503, relative à l'aménagement de la RN 42 dans le Pas-de-Calais.

M. Jean-Claude Leroy. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire, ma question porte sur l'aménagement de la RN 42 entre Boulogne-sur-Mer et l'autoroute A26.

La RN 42 est l'axe qui relie l'A 16 et l'A 26. À terme, il s'agira d'un axe autoroutier qui constituera un barreau d'une longueur de quarante kilomètres et sera dénommé autoroute A 260. Engagée il y a plus de trente ans, la mise à deux fois deux voies n'est toujours pas achevée, puisqu'il reste à réaliser l'axe Longueville-Bullescamps sur lequel se situe un virage extrêmement dangereux et particulièrement accidentogène au droit de la commune d'Escoeuilles. Récemment, ce virage a été le théâtre d'un accident mortel qui a fait quatre victimes.

En terme de domanialité, il ne reste en propriété de l'État dans le département du Pas-de-Calais que la partie non concédée de l'A 16, la rocade minière, la RN 25 et son prolongement la RN 17, ainsi que la RN 42, entre Boulogne-sur-Mer et l'A 26.

Au moment où l'on évoque la relance de l'économie par la réalisation de grands travaux routiers et autoroutiers, le tronçon, Bullescamps-Longueville, pour lequel les acquisitions foncières ont été réalisées, est techniquement prêt. Une décision prise rapidement permettrait de réaliser les travaux à brève échéance.

N'y a-t-il pas là une réelle opportunité d'achever l'aménagement de la RN 42, ce qui allierait un triple objectif de sécurité, d'aménagement du territoire et de relance de l'économie ?

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, vous appelez l'attention de M. Dominique Bussereau sur l'aménagement de la RN 42 dans le Pas-de-Calais.

Comme vous le savez, le renouveau de la programmation des infrastructures de transport constitue une priorité pour le Gouvernement. Dans cette perspective, l'article 15 du projet de loi de programme relatif à la mise en

oeuvre du Grenelle de l'environnement institue un schéma national des infrastructures de transport.

Ce schéma, en cours d'élaboration, portera non seulement sur le développement des réseaux à travers la planification d'infrastructures nouvelles, mais également sur l'exploitation, l'entretien et la modernisation des réseaux existants. Il a pour objectif d'organiser les conditions de report de la demande de transport vers les modes les plus respectueux de l'environnement, tout en favorisant la compétitivité des territoires dans le cadre d'un développement solidaire et équilibré. Il permettra d'examiner les aménagements importants à apporter au réseau routier national et en particulier ce qu'il convient de faire sur la RN 42.

A plus court terme, la programmation des études et travaux s'inscrit dans la démarche engagée avec les programmes de modernisation d'itinéraires qui a fait l'objet d'une circulaire adressée aux préfets de région le 7 octobre dernier. Les préfets ont établi une liste hiérarchisée des opérations susceptibles de faire l'objet d'un engagement de travaux durant la période 2009-2013.

Après un examen national de l'ensemble des propositions, la liste des opérations prioritaires retenues leur sera notifiée, ainsi que l'enveloppe budgétaire pluriannuelle correspondante. Ils seront alors mandatés pour engager des négociations conclues avec les collectivités territoriales.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que la liste définitive des opérations retenues au titre du programme de modernisation des itinéraires sera connue. Cet exercice devant être réalisé dans un contexte budgétaire contraint, il convient désormais de vérifier si la mise à deux fois deux voies de la RN 42 dans le Pas-de-Calais figure parmi les premières priorités au niveau régional.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 503

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 595

Réponse publiée le : 28 janvier 2009, page 779

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 janvier 2009